



**Réseau-1 Québec**

*Pour une première ligne intégrée, forte et apprenante*

## **APPEL À PROJETS D'APPLICATION DES CONNAISSANCES**

**CONCOURS 2017-2018**

**DATE LIMITE pour le dépôt des projets : 13 septembre 2017**

*Les buts du Réseau de connaissances en services et soins de santé intégrés de première ligne du Québec (Réseau-1 Québec) sont de combler le fossé entre le milieu de la recherche et la pratique clinique, de promouvoir une culture de recherche collaborative entre les chercheurs, les cliniciens-praticiens, les patients et les gestionnaires, et d'établir nos [réseaux de recherche axée sur les pratiques de première ligne \(RRAPPL\)](#) comme vitrines d'une première ligne intégrée, forte et apprenante.*

### **OBJECTIFS DU CONCOURS**

- Soutenir des projets déjà financés par le Réseau-1 Québec qui visent à employer des stratégies innovantes d'application des connaissances en lien avec l'approche « [recherche 3.0 axée sur le patient](#) ». Dans le but de diminuer l'écart entre la recherche et la pratique clinique, les publics cibles devront être les décideurs politiques, les gestionnaires, les cliniciens-praticiens ou les patients. Ne sont pas éligibles les publications évaluées par les pairs.
- Encourager le transfert des connaissances et le partage des bonnes pratiques produites par les divers comités de travail ou par les regroupements stratégiques du Réseau-1 Québec (ex. comité d'accompagnement, comité tripartite ISSPLI, fonctions transversales, etc.).

### **CARACTÉRISTIQUES DU CONCOURS**

Dans le cadre de ce concours, le Réseau-1 financera deux types de projets :

1. Des projets d'application des connaissances pour faire la suite à des projets déjà financés par le Réseau-1 Québec. Les activités financées pourraient inclure ce qui suit :
  - rencontres entre chercheurs, décideurs politiques, gestionnaires ou regroupements de patients;
  - cafés scientifiques;
  - capsules vidéos, notes politiques ou résumés en langage vulgarisé;
  - aides à la décision pour les patients;
  - marketing sur les médias sociaux (ex. Facebook, Twitter);

- intervention d'un courtier du savoir;
- communiqués de presse ou campagnes de sensibilisation;
- rétroaction sur la performance;
- communautés de pratique;
- activités sur le Web (par ex. articles de forums, wikis, blogues, etc.)

*Ne sont pas finançables les présentations destinées à des congrès ou à des colloques et les publications évaluées par les pairs.*

2. Des projets d'application des connaissances par des comités de travail ou des regroupements stratégiques du Réseau-1. Les activités pourraient inclure celles qui sont mentionnées ci-dessus ainsi que des présentations destinées à des congrès ou colloques et des publications évaluées par les pairs.

## **FONDS DISPONIBLES**

Un ou deux projets recevront chacun un financement d'un maximum de 1 500 \$ sur une période de six mois.

## **ADMISSIBILITÉ DES DEMANDES DE FINANCEMENT**

Sont admissibles les projets qui répondent aux priorités du concours et qui sont menés par des membres en règle du Réseau-1 dont le profil est à jour. Les demandes qui ne satisfont pas à ces critères seront retirées du concours.

Ne sont pas admissibles les projets ayant déjà reçu un financement par les agences de recherche provinciales (par ex., le FRQS) ou fédérales (par ex., les IRSC).

## **CRITÈRES DE SÉLECTION**

1. Les messages principaux à transmettre sont importants pour le R1Q ou pour ses membres.
2. Le ou les publics ciblés sont définis très précisément (par ex. type de clinicien, sujet d'intérêt, etc.)
3. Le ou les publics ciblés sont prioritaires pour le R1Q (par ex. RRAPPL, cliniciens de première ligne, gestionnaires du réseau de la santé, patients, décideurs politiques).
4. Les activités proposées rejoindront un public cible à l'échelle de plus d'un RRAPPL, c'est-à-dire à l'échelle du Québec, du Canada ou à l'international.

## **DÉPENSES ADMISSIBLES**

Les dépenses admissibles sont les salaires des coordonnateurs et des assistants de recherche ainsi que les ressources nécessaires pour mener les activités proposées (consommables, équipement essentiel, frais de déplacement pour des réunions de projet, etc.).

Les dépenses non admissibles sont les paiements directs aux chercheurs ou aux cliniciens-praticiens. Pour les projets déjà financés par le Réseau-1 Québec, les frais non admissibles incluent aussi les frais de déplacement pour assister à des congrès, les frais de préparation d'affiches ou les frais de publication.

## **PROCÉDURES À SUIVRE**

1. Préparer la demande de financement (voir « Présentation d'une demande de financement » ci-dessous).
2. Soumettre la demande de financement à [info@reseau1quebec.ca](mailto:info@reseau1quebec.ca)  
**Date limite : 13 septembre 2017.**

## **DATES IMPORTANTES**

Date limite de présentation des demandes : 13 septembre 2017  
Date prévue de l'avis de décision : 11 octobre 2017  
Date de début du financement : 1<sup>er</sup> novembre 2017

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

Pour devenir membre en règle du Réseau-1 :  
<http://reseau1quebec.ca/membres-et-partenaires/membres/>

Pour mettre à jour son profil de membre :  
<http://reseau1quebec.ca/modifier-mon-profil/>

Pour toutes questions : [info@reseau1quebec.ca](mailto:info@reseau1quebec.ca)

## PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

<p><a href="#">Formulaire de candidature*</a></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Titre du projet</li><li>• Nom, coordonnées et affiliation institutionnelle du responsable</li><li>• Résumé en langage simple</li></ul> <p>*Le formulaire est disponible <a href="#">ici</a>.</p>
<p>Description du projet (2 pages maximum, Times New Roman 12 points, marges normales)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Énoncé des objectifs</li><li>• Description des connaissances à faire valoir</li><li>• Description du ou des publics cibles</li><li>• Activités proposées et résultats attendus</li></ul>
<p>CV du responsable du projet (entre 1 et 10 pages, format libre)</p>
<p>Description de l'équipe du projet et des partenaires (2 pages maximum, format libre)</p>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Budget : tableau sommaire des dépenses (1 500 \$ maximum)</li><li>• Justification du budget (1 page maximum)</li></ul>
<p>Plan du travail et échéancier du projet</p>